



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1966

Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon (COS) - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINA, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1966 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL ACTIF ET RETRAITE DE LA VILLE DE LYON (COS) - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon est une association de type loi 1901.

Elle est notamment composée des collectivités et établissements adhérents suivants : Ville de Lyon, CCAS de la Ville de Lyon, Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional, Caisse des écoles de la Ville de Lyon, Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, Syndicat des pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise.

Cette association a pour but d'instituer, en faveur des agents de la Ville de Lyon et des établissements adhérents, toutes les formes d'aides jugées opportunes notamment financières et matérielles, toutes actions de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans le domaine social, culturel et sportif et à favoriser les liens de solidarité et d'amitié entre les agents de ces différents services et établissements.

II - Modalités de représentation :

L'association se compose de membres de droit, de membres actifs, de membres adhérents et de membres bénéficiaires.

Le collège des membres de droit de l'association est composé de :

- la Ville de Lyon qui est représentée par un membre du Conseil municipal, nommé par arrêté du Maire de Lyon pour assurer la présidence de l'association, et par huit conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal ;
- le Conservatoire à rayonnement régional qui est représenté par le président de son Conseil d'administration ou son représentant ;
- la Caisse des écoles de la Ville de Lyon qui est représentée par le président de son Conseil d'administration ou son représentant.

Le Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon est administré par un Conseil d'administration composé de 23 membres :

- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants représentant la Ville de Lyon et désignés par le Conseil municipal parmi ses membres ;
- le Président du Conseil d'administration du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional ou son représentant ;
- le Président du Conseil d'administration de la Caisse des écoles ou son représentant ;
- 10 membres élus parmi les membres actifs ;

- 2 membres élus parmi les membres adhérents.

La présidence de l'association, du conseil d'administration et du bureau est assurée par un conseiller municipal de la Ville de Lyon nommé par arrêté du maire.

Par ailleurs, la Ville de Lyon dispose de 2 représentants au sein de la Commission de contrôle de l'association qui a vocation à contrôler les comptes du Comité des œuvres sociales. Ces deux représentants sont désignés par le Conseil municipal parmi ses membres et en dehors des élus désignés pour siéger au sein du conseil d'administration.

Le Conseil municipal a procédé par délibération n° 2020/35 en date du 30 juillet 2020 aux désignations des 8 membres titulaires et 8 membres suppléants du Conseil municipal mentionnés ci-après pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'association et aux désignations des deux membres de la commission de contrôle du COS :

- Titulaires du Conseil d'administration : Mesdames Marie-Agnès CABOT, Sonia ZDOROVITZOFF, Stéphanie LEGER, Béatrice DE MONTILLE et Béatrice GAILLIOUT et Messieurs Steven VASSELIN, Alexandre CHEVALIER et Ludovic HERNANDEZ ;
- Suppléants du Conseil d'administration : Mesdames Aurélie MARAS, Sylvie TOMIC, Françoise BLANC, Delphine BORBON et Sylvie PALOMINO et Messieurs Akif EKINCI, David SOUVESTRE et Philippe PRIETO.
- Membres permanents de la Commission de contrôle : Madame Valerie ROCH et Monsieur Ivan REVEL.

Bertrand MAES a été nommé Président de l'association, du conseil d'administration et du bureau par arrêté du Maire n° 2020/5 du 31 juillet 2020.

Madame Sylvie PALOMINO ayant démissionné de ses mandats électifs à la Ville de Lyon (Conseillère municipale et Conseillère du 4^e arrondissement), il est proposé au Conseil municipal de procéder à son remplacement pour représenter la Ville de Lyon au sein du Conseil d'administration du COS en qualité de suppléante, au sein duquel elle avait été désignée par délibération n° 2020/35 du 30 juillet 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association approuvés en assemblée générale du 27 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 2020/35 du 30 juillet 2020 ;

DELIBERE

Monsieur David KIMELFELD est désigné pour remplacer madame Sylvie PALOMINO en tant que suppléant, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration du Comité des œuvres sociales du personnel actif et retraité de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET